



Réunion du Comité Syndical

du 2 décembre 2009

CS - 4.04

Compte rendu des réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 19 octobre et 18 novembre 2009.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

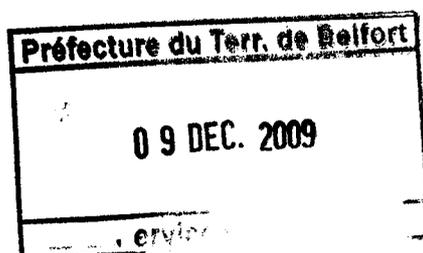
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ces bureaux.

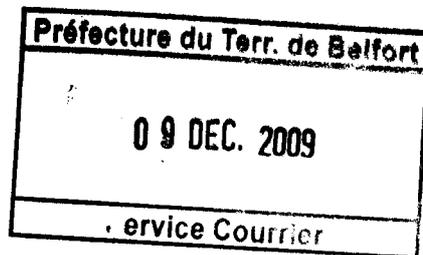
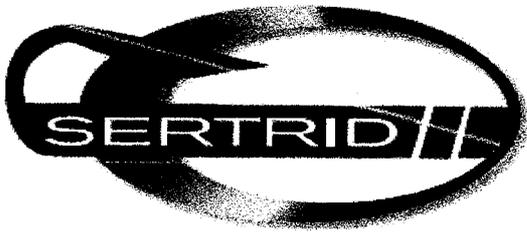
Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 2 décembre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 9 DEC. 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le - 9 DEC. 2009

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 19 octobre 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

- Etaient présents** : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH.
- Assistaient** : Mme Valérie QUONDAM ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS.
- Excusé** : M. André HELLE

B 9.01 Réponse à un appel d'offres du SM 4

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Comité Syndical est amené à se prononcer le 21 octobre concernant la réponse à l'appel d'offres lancé par le SM 4, pour la période 2010-2014.

Préalablement, il y a lieu de déterminer les capacités de traitement disponibles et de fixer le niveau de tarif, sans méconnaître le contentieux en cours entre les deux collectivités.

Sur ces bases et à l'unanimité, le Bureau convient de répondre sur la totalité des tonnages inscrits à l'appel d'offres pour la période 2010-2014, au tarif de 115 € H.T / tonne et hors TGAP.

C'est donc cette proposition qui sera portée devant le Comité Syndical.

B 9.02 Avenant n° 2 au contrat d'assurance « Bris de machine et risques annexes »

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant proposé par MMA, correspondant à une majoration de 11 919.87 € de la prime 2009, pour tenir compte du réajustement après expertise de la valeur des biens concernés.

B 9.03 Gestion des encombrants : état des lieux et orientations

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Il s'agit là d'un objectif prioritaire et impératif, pour tenir compte notamment des remarques de la DRIRE.

Dans ces conditions, l'option du recours à un prestataire extérieur pourrait permettre de résoudre les difficultés engendrées par le stockage sous le hall.

Le Bureau donne son accord de principe sur la démarche et demande une approche budgétaire détaillée.

B 9.04 Maintenance compresseurs

Rapporteur : Marcel GRAPIN

Attribution de la maintenance à l'entreprise FC HYDRO SERVICE, moins disante.

Questions diverses

Territoire de Musiques / Festival des Eurockéennes

Le S.E.R.T.R.I.D et Territoire de Musiques se sont rapprochés pour travailler à une convention de partenariat à partir de 2010.

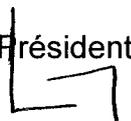
Concernant les éditions 2008 et 2009, le S.E.R.T.R.I.D a facturé la prestation de traitement sur la base des tarifs en vigueur, suivant délibérations du comité syndical, ce qui représente un montant de 16 882.76 € H.T.

Territoire de Musiques souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour régler cet aspect financier.

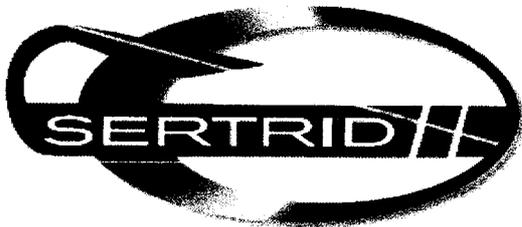
Faute de convention pour les exercices 2008 et 2009 prévoyant d'autres dispositions, le Bureau maintient à l'unanimité le principe de la facturation sur la base des montants précités.

BOUROGNE, le 21 octobre 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 18 novembre 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

- Etaient présents** : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, Daniel FEURTEY, André HELLE
- Assistaient** : Mme Valérie QUONDAM ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ
- Excusé** : M. Robert DEMUTH

B 10.01 Orientations budgétaires et proposition de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

La présentation du contexte d'ensemble, et plus particulièrement l'évolution des gisements ainsi que les conditions d'exploitation de l'Ecopôle, et les propositions tarifaires liées donnent lieu à un point de vue partagé par tous les membres du Bureau.

Ce sont donc ces propositions qui seront soumises au prochain comité syndical.

B 10.02 Ordre du jour du Comité Syndical du 2 décembre 2009

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Pas d'observation particulière.

B 10.03 Proposition d'étude comparative bilan carbone route-rail

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Accord du Bureau à l'unanimité pour le lancement de l'étude proposée.

B 10.04 Marché à procédure adaptée : titres restaurant année 2010

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Attribution à l'unanimité à la société CHEQUE DEJEUNER, conformément à l'article 53.IV.1 du code des marchés publics prévoyant, à égalité de prix ou à équivalence

d'offres, un droit de préférence à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production.

B 10.05 Marché à procédure adaptée : fourniture d'urée année 2010
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Attribution à l'unanimité à l'entreprise BEAUSEIGNEUR.

B 10.06 Situation mâchefers
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau prend acte des problèmes de stockage auxquels le S.E.R.T.R.I.D se trouve confronté. Ces difficultés trouvent leur origine dans les difficultés rencontrées par COLAS pour écouler les mâchefers dans les travaux routiers.

Questions diverses

1. Libellé de la certification ISO 14001

Le Bureau retient « Centre de traitement – valorisation énergétique des déchets »

2. Quai de transfert d'ETUEFFONT

Le SICTOM est appelé à lancer prochainement un appel d'offres pour le renouvellement de la collecte. A ce jour, le compactage des déchets s'effectue au niveau du quai de transfert d'ETUEFFONT.

Il n'est pas envisagé de modifier l'organisation actuelle, qui est appelé à être maintenue.

3. Benne à déchets verts – commune de GUEWENHEIM

La possibilité de mettre une benne à disposition, compte tenu des besoins émergents, demande à être étudiée.

BOUROGNE, le 23 novembre 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI